

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AR PRÉFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-2116 02362-20200703-D_2020_6_14-DE
Reçu le 06/07/2020

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2020_6_14

L'an deux mille vingt, le vendredi 03 juillet à 19 h 00, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de réunion à la MJC, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 26 Juin 2020

Présents : 17

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Votants : 18

**Objet : Création de postes EJE
et AAT principal 2ème classe et
mis à jour du tableau des
emplois**

Pouvoirs :

Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLLEAU Thierry

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu des besoins du service Petite Enfance nécessitent la création d'un emploi permanent d'Educatrice de Jeunes Enfants ;
Compte tenu des propositions d'avancement de grades pour l'année 2020,

Le Maire propose à l'assemblée :

- o la création d'un emploi permanent à temps non complet, soit 28/35^{ème} d'**Educatrice de Jeunes Enfants** à compter du 1^{er} octobre 2020. A ce titre, cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants au grade Educateurs de Jeunes Enfants de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique A. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné dans le cadre du RIFSEEP.
- o suite au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2020, la création d'un emploi permanent à temps complet d'**Adjoint Administratif Territorial principal de 2^{ème} classe** à compter du 03 juillet 2020 ;
- o l'actualisation du tableau des emplois à compter du 03 juillet 2020.

AR PREFECTURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

016-211602362-20200703-D_2020_6_14-DE

Regu le 06/07/2020

Vu la loi n° 84-53

du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,
Vu le tableau des emplois au 03 juillet 2020,

- D'ADOPTER les propositions de Monsieur le Maire,
- DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois,
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03/07/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 06/07/2020.

Le Maire,

Michel CARTERET.

